Troisième Année.— Numéro 69 CINQ CENTIMES *Mercredi 10 Mars 1897*

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 83, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 26, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

Le budget au Sénat

Les vieux gâteux du Luxembourg poursuivent leur œuvre néfaste. Tels des singes épluchant des noix, ils détachent de la loi de finances les quelques articles favorables aux travailleurs et s'acquittent de cette besogne avec un empressement sénile, aidés qu'ils sont, dans leur travail, par un ministre aussi plat que culbutable.

C'est ainsi qu'à la séance de jeudi dernier, ils ont voté, suivant les conclusions du rapporteur de la commission du budget, la diminution, au crédit pour allocations supplémentaires aux anciens militaires retraités, d'une somme de 1 097.786 francs ramenant ainsi à 3.367 540 fr. le crédit de 4.465.325 fr voté par la Chambre des députés.

Déjà, au Palais-Bourbon, l'ineffable Cochery s'était opposé à l'augmentation acceptée par les députés, mais malgré l'ordinaire platitude des membres de la majorité, ceux-ci n'avaient pas cru devoir suivre les objugations de l'occasionnel ministre et, pour une fois, l'avaient envoyé faire lanlaire

Cochery ne s'est pas tenu pour battu et trouvant au Luxembourg une commission à tout faire et un rapporteur docile, il a combattu avec entrain l'amendement d'un sénateur radical, M. Baduel, tendant à rétablir le crédit primitif.

Son appel a été entendu, car on ne s'adresse pas en vain aux sentiments des vieux ramollis et, par 134 voix contre 113, les anciens militaires retraités ont été sacrifiés. Il suffisait d'un déplacement de 8 voix pour que le ministre et le compère Morel, rapporteur général fussent battus, et pour qui connaît l'esprit anti-démocratique qui domine au Luxembourg, tout l'odieux de la mesure prise ressort avec évidence.

Mais que dire d'un ministre qui pousse lui-même à un conflit entre les deux Chambres ? Que dire du suave Cochery qui, devant être le porte-paroles de la Chambre des députés, la maîtresse en matière budgétaire, appuie de sa provisoire autorité l'action funeste du Sénat.

On dira : Il faut faire des économies, et c'est sur les petits qu'on tondra.

Pas de danger que Cochery ou les sénateurs proposent de supprimer ces grasses prébendes, ces trésoreries [illegible] sous préfets inutiles avec leur armée de larbins, tous les fonctionnaires ou agents électoraux des gouvernements forts, genre Constans et Barthou.

Non ! ce n'est pas sur ces parasites, vivant dans le fromage gouvernemental, qu'on récupèrera le million qui manque à l'équilibre budgétaire, ce sera sur les retraités vieux soldats, les facteurs, les cantonniers légèrement favorisés, par amendements aux chapitres, que la racaille sénatoriale fera des économies.

Gloire aux pères conscrits! Ils auront montré qu'ils ne sont pas tout à fait inutiles et qu'embusqués dans leur tanière, visités sur leur fauteuil percé, ils rétablissent l'équilibre budgétaire sur le dos des moins favorisés

Reste à savoir si la Chambre ratifiera l'acte des momies luxembourgeoise si elle approuvera l'odieuse attitude de Cochery et si, ayant eu le courage de voter ces augmentations nécessaires de crédits elle se dérobera.

En présence des palinodies de la majorité je reste perplexe néanmoins, pour une fois. Il se peut que le budget revenu à la Chambre, les députés tiennent bon. Alors ça sera drôle, et nous n'en aurons pas encore fini avec le régime des douzièmes provisoires.

P. GALIMANT.

INFORMATIONS
(Par Service Spécial)

INTERIEUR

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'INDUSTRIE

Paris, 8 mars.

La loi du 28 mars 1882 avait donné le droit aux commissions scolaires de dispenser de la fréquentation scolaire, sous certaines conditions et pour une période déterminée, les enfants n'ayant pas 13 ans révolus.

Ces commissions pouvaient aussi, avec l'approbation du conseil départemental, dispenser de l'une des deux classes de la journée, les enfants employés dans l'industrie et arrivés à l'âge de l'apprentissage.

Mais ces dispositions ne sauraient recevoir aucune application depuis la loi du 2 décembre 1892, qui limite à dix heures par jour la durée du travail effectif des enfants employés dans l'industrie, au-dessous de l'âge de seize ans et qui ne permet pas de les faire travailler entre 12 et 13 ans que s'ils sont munis du certificat d'études primaires.

Informé que, dans certaines communes, les commissions scolaires, continuent néanmoins à délivrer à des enfants qui ne rentrent pas dans cette dernière catégorie des dispenses de fréquentation scolaire, le ministre de l'instruction publique vient d'inviter les inspecteurs d'académie à assurer la stricte exécution dans leur département des dispositions de la loi.

L'AFFAIRE ARTON ET LE PANAMA

Paris, 8 mars.

La nouvelle que le grand lâchage était commencé et que les « clients » d'Arton allaient se trouver dans l'embarras, cette nouvelle a rencontré, paraît-il, quelques incrédules. Elle est cependant exacte, à tel point que, pour la première fois, hier dimanche, l'avocat d'Arton, Me Demange, est allé lui rendre visite à la Conciergerie, dans sa cellule.

Il était trois heures et demie lorsque l'éminent avocat a franchi le seuil de la prison; il était cinq heures lorsqu'il en est sorti. On sait que, pour communiquer avec les prévenus comme avec les prisonniers, les avocats ont besoin que le juge leur accorde un permis spécial. Ce permis n'a pu être délivré par M. Le Poittevin dans la matinée de dimanche, puisque M. Le Poittevin était absent ; c'est donc samedi soir qu'il l'avait été.

Inutile de chercher à pénétrer le secret de l'entretien de Me Demange et d'Arton ; mais il est un point, encore inconnu, que nous sommes à même de fixer. Ce n'est qu'un détail : il montrera cependant quelle fut l'intelligence ou, si l'on veut, la précaution du célèbre corrupteur dans ses relations avec les corrompus.

Arton ne se contentait pas de remettre de l'argent et de conserver toutes les preuves possibles de ses largesses. Il lui était quelquefois difficile de donner à ces preuves toute la valeur qu'il eût désiré et, d'ailleurs, il n'ignorait pas que ses « clients » feraient dans la suite tout ce qui serait en leur pouvoir pour les faire disparaître ou du moins pour en atténuer la portée. Aussi avait-il recours à un procédé qui devait lui servir plus tard à poser à ses obligés des questions embarrassantes.

Il faisait une enquête très soigneuse sur l'emploi donné à l'argent qu'il avait remis. Aucun de ses obligés n'a éventé le truc. L'un s'est empressé d'acheter de la rente, l'autre a fait l'acquisition d'un immeuble, un troisième a commandité un industriel. Au lendemain de ces fructueux placements, tous ont fait savoir, d'un petit air heureux, à leurs amis, qu'ils venaient d'hériter d'un vieil oncle sur la succession duquel ils ne comptaient plus depuis longtemps. Il sait pertinemment ce qu'on a fait de ses deniers, et il se propose d'en informer le juge, si ce n'est déjà fait. Ses révélations, lorsqu'elles seront connues, ne manqueront pas de piquant.

LE SUICIDE DU COMMANDANT EUVRARD

Paris, 8 mars.

M. le commandant Euvrard, professeur à l'Ecole supérieure de guerre, s'est tiré un coup de revolver à la tête, dans l'appartement qu'il occupe, 81, avenue Bosquet.

Le commissaire de police du quartier du Gros Caillou a fait une enquête sur ce suicide, mais on n'en signale pas le résultat.

VIOLENT ORAGE A TOULOUSE

Toulouse, 8 mars.

Un violent orage s'est déchaîné sur Toulouse. La foudre est tombée sur une maison à la Croix Daurade. Elle a pénétré dans les appartements du premier étage et a réduit en pièces le mobilier et la vaisselle.

Les cloisons ont été démolies, et le plancher du second étage s'est effondré.

Personne heureusement ne se trouvait dans l'appartement.

PROFONDE MISÈRE A MARSEILLE

Marseille, 8 mars.

Un vieillard de 70 ans a été trouvé mort de faim au chauffoir municipal.

C'est la dix huitième victime de la misère depuis trois mois.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris, 8 mars.

Le Conseil municipal de Paris s'est réuni aujourd'hui, pour nommer son président, ses vice-présidents et son secrétaire.

M. Sauton, candidat du groupe des droits de Paris, a été élu président du Conseil municipal de Paris, par 40 voix, contre 29 obtenues par M. Navarre, candidat du groupe socialiste.

ÉTRANGER

UNE INSURRECTION AU BRÉSIL

Rio de Janeiro, 8 mars.

Les fanatiques, sous les ordres de Conselheiro ont tué le colonel Cesar Moreira, trois officiers et plus de deux cents soldats envoyés contre eux pour rétablir l'ordre dans l'état de Bahia.

L'émotion est grande à Rio de Janeiro. La populace a saccagé les bureaux des journaux monarchistes, *Liberdade*, la *Gazeta* et le *Tarde* et a fait un autodafé avec leur matériel.

ANTISÉMITES ET SOCIALISTES EN AUTRICHE

Vienne, 8 mars.

L'approche des élections pour le Parlement autrichien se traduit à Vienne par une agitation extraordinaire dans les deux camps rivaux des antisémites et des socialistes, en particulier dans la nouvelle curie du suffrage universel où environ trois cent mille électeurs auront à nommer cinq députés, dès mardi prochain.

Le docteur Lueger, chef des antisémites, se prodigue depuis quelques semaines dans les faubourgs de la capitale, ainsi que le docteur Adler, leader socialiste.

Le gouvernement se prononce ouvertement pour les premiers et n'hésite pas à mettre, se cas échéant, les troupes à leur disposition, « pour les protéger — disent les officieux — contre toute violence de la part des socialistes », le fait s'est produit à Skolé, où un citoyen a été assassiné par la gendarmerie,

Ce qui revient à dire que les bourgeois gouvernementaux ne reculeront devant aucun moyen pour que leurs nouveaux alliés, les antisémites, triomphent des socialistes.

Heureusement, leurs efforts seront vains.

DRAME DE L'ALCOOLISME EN BELGIQUE

Mons, 8 mars.

Un terrible drame vient de se dérouler à Braine-le Comte, près de Mons.

Dans un accès de folie alcoolique, le sieur Camille Ronquenelle, garçon boucher, âgé de dix-neuf ans, s'armant d'un énorme couteau, il rendit au centre de la ville. En route, le rencontra un gamin de sept ans, il se rua sur lui et voulut lui couper le cou. Grace à une résistance désespérée, l'enfant parvint à fuir.

Ronquenelle pénétra ensuite dans un café et menaça de son arme tous les consommateurs. Ceux-ci se jetèrent sur lui et on le mit à la porte.

L'alcoolique rencontra ensuite un malheureux paralytique sur lequel il se précipita. Une lutte terrible s'engagea entre les deux hommes, et le pauvre estropié fut blessé. Il allait être poignardé, quand des passants se portèrent à son secours et, non sans de grands efforts, parvinrent à le délivrer.

Camille Ronquenelle tourna alors son arme contre lui-même et s'enfonça son couteau dans l'aine jusqu'au manche. L'alcoolique s'affaissa. Il était mort.

Le parquet de Mons a ouvert une enquête.

INSTRUCTION SECRÈTE

Est-ce que d'aventure le Parlement serait en mal de réforme, et peut-on sérieusement espérer que l'instruction secrète, dont les cahiers de 1789 réclamaient l'abolition, après avoir résisté à la grande Révolution, va succomber sous les efforts combinés de la presse et de la tribune ?

Tout arrive et il ne faut désespérer de rien. Pourtant il est permis d'être sceptique quand on songe aux tentatives réitérées qui ont été faites pour réformer notre instruction criminelle et qui se sont abattues, l'une sur l'autre comme capucins de cartes.

M. Dufaure est mort sans avoir pu faire aboutir le projet dont il avait pris l'initiative. Il était difficile cependant de trouver un parrain dont le nom fût plus propre à rassurer les partisans déterminés du *statu quo*. M. Dufaure n'était pas seulement un conservateur obstiné, c'était aussi un avocat peu suspect de méditer le renversement des vieux us. Mais sa longue carrière judiciaire lui avait permis de saisir sur le vif les abus, pour ne pas dire les crimes, de l'instruction secrète. Il avait rêvé de la faire disparaître. Elle lui a survécu.

Elle survit aussi à un autre de ses adversaires, M. Le Royer, qui vient de mourir. Lors de son passage à la place Vendôme il avait voulu profiter de l'autorité passagère que lui conférait son titre de garde des sceaux pour introduire dans notre instruction criminelle deux réformes profondes : le droit pour l'avocat d'assister aux interrogatoires de l'inculpé ; l'interdiction de garder au secret le prévenu au delà d'un délai strictement limité.

M. René Goblet a fait sur le projet de réforme du code d'instruction criminelle un savant et complet rapport. C'est un document de plus pour l'étude de cette réforme. Les orateurs, les publicistes qui [illegible] pourront se dispenser d'y recourir. Mais son auteur n'en aura pas obtenu d'autre résultat et il n'a pu réussir, pendant toute une législature, à le faire venir en discussion.

Une série de scandales éclatant coup sur coup auront fait ce miracle. Le dernier et le plus retentissant s'est produit aux assises de la Seine, dans l'affaire Pelissier.

On a entendu un témoin, la maîtresse de l'accusé, affirmer avec énergie en dépit des résistances du président, qu'elle avait été à l'instruction l'objet des sollicitations les plus pressantes et les plus déloyales. Il fallait qu'elle déclarât son amant coupable. Pour l'y décider, on usait tour à tour de la menace et des promesses On allait jusqu'à lui offrir une somme de cent cinquante francs.

En présence de ces déclarations corroborées par un certain nombre d'autres témoignages, le ministère public se décidait à abandonner l'accusation et le défenseur ne se levait que pour exprimer la confiance que cette affaire venait de sonner le « glas de l'instruction secrète.»

Je voudrais partager sa confiance, mais il faut excuser un législateur qui depuis onze ans siège sur les bancs du Palais-Bourbon, s'il a de la méfiance. Les abus ont la vie si dure et le Parlement est si facile à distraire de la tâche sur laquelle un incident retentissant, la pression de l'opinion surexcitée, l'auront pendant quelques jours contraint de se courber !

Il ne faudrait pas croire, au reste, que la réforme ne doive pas se heurter à des résistances. En même temps que la Chambre, le Sénat se trouve saisi d'un projet.

Or, M. Darlan, notre président de des sceaux, a eu la singulière idée de demander l'avis de la Cour de cassation. Vous devinez avec quel enthousiasme elle s'est prononcée contre la proposition qu'on avait la naïveté de lui soumettre.

Elle ne veut pas de la présence de l'avocat aux interrogatoires de l'inculpé, parce que, proclame-t-elle, « tant que l'instruction n'est pas terminée, il n'y a pas encore d'accusation». Avouez que l'argument est joli.

Il ne le cède pas, d'ailleurs, au procédé que la Cour suprême a imaginé pour démolir l'autre morceau de réforme. Elle reconnaît à l'inculpé le droit de se tenir en communication avec le défenseur qu'il se sera choisi ; seulement — il y a un seulement — elle ne le lui accorde que sous une délicieuse réserve : le droit pour le juge d'interdire, quand il le jugera convenable, toute communication.

Pourtant il se rencontre, jusque dans les rangs de la Cour de cassation, des magistrats qui comprennent la nécessité, dans l'intérêt même de la justice de ne pas permettre le retour des scandales dont les cabinets d'instruction ont été si souvent le théâtre.

Tel M. l'avocat général [illegible], qui vient nettement de proclamer, en un article d'un journal ministériel, l'urgence d'introduire dans le code d'instruction criminelle ces deux réformes : droit reconnu à l'avocat d'assister aux interrogatoires ; communication à l'inculpé, avant tout interrogatoire de toutes les pièces de la procédure. Est-ce pousser l'exigence trop loin que d'attendre du Parlement le vote rapide de ces deux réformes, dont la nécessité s'impose, même à la conscience des magistrats.

A. MILLERAND,
député de la Seine.

Questions professionnelles

C'est sous ce titre que, dans l'*Echo du Nord* de dimanche, M. Emile Ferré a refusé de se solidariser avec le *Réveil du Nord*, le *Progrès* et la *Dépêche* dans le conflit suscité par la Compagnie des tramways de Lille, entre cette compagnie et la rédaction du *Réveil* à propos de cartes de circulation.

Parti vendredi et rentré seulement hier à Lille, je n'ai pu répondre plus tôt à l'acrimonieux entrefilet du rédacteur en chef de l'*Echo*, ni rendre hommage à l'esprit de solidarité et de justice qui a inspiré, sur ce même objet les appréciations du *Progrès* et de la *Dépêche*.

Pour justifier son étrange attitude en la question professionnelle que nous avons soulevée, l'*Echo* nous met en quelque sorte « hors la presse lilloise...» Nous avons eu le tort grave de le malmener, paraît-il, très durement... Nous aurions même été «grosser » à son endroit... Nous aurions suspecté son indépendance vis-à-vis des Compagnies minières... Que sais-je encore ?

Mais l'*Echo* ne s'est pas contenté d'évoquer des polémiques lointaines s'est posé en [illegible] qui en déplaise, — il éducation !

En réponse au *Progrès* qui s'étonnait à bon droit de son attitude, il a doctoralement, gravement écrit :

— « La première question professionnelle, c'est le respect et l'estime qu'on se doit entre journalistes, si éloigné qu'on soit par les idées, les tendances et les allures. »

Nous n'avons jamais, quant à nous, manqué à ces devoirs, vis-à-vis de l'*Echo du Nord* et nous sommes persuadé que si nous nous étions oublié à son endroit, le rédacteur en chef de ce journal se fut montré aussi chatouilleux que nous même quand, dans une circonstance récente, nous lui dépêchâmes deux de nos amis.

Nous avouons donc ne rien comprendre aux récriminations stratibilaires de M. E. Ferré, à moins qu'il ne veuille nous faire un crime de notre campagne contre la promotion de son directeur au grade d'officier de la Légion d'honneur ou bien forcer notre discrétion quant aux gens qui voyageaient, ces temps derniers, sans billet sur les lignes du chemin de fer du Nord...

Nous attendrons, pour continuer la conversation, que M. E. Ferré veuille bien nous dire s'il épouse les querelles de M. Dubar ?

Peut-être alors verra-t-on que notre confrère donne le pas aux « questions personnelles » sur les « questions professionnelles.»

G. S.-E.

LE DOYEN DES POMPIERS de France

La fête des Sapeurs-Pompiers de Lille en l'honneur du sergent-major Hennion. — Soixante ans de services. — Les noces de diamant. — Pas décoré

Il existe en un petit coin de la ville de Lille, vivant, dans une petite maison de la rue de Rivoli, d'une modeste aisance gagnée par toute une vie de travail et de privations, un vieil ouvrier relieur, brave sauveteur à ses heures, vieux soldat du feu, qui était bien heureux dimanche soir.

On fêtait, au Cercle des sous officiers et caporaux du bataillon des sapeurs-pompiers de Lille, où il est sergent major, le titre de doyen des sapeurs-pompiers de France et le soixantième anniversaire de son entrée au corps.

Charles Hennion, tel est son nom, un beau vieillard vert et robuste encore, bien que presque octogénaire, s'est vu décerner officiellement, à cette occasion, par la municipalité de Lille et par ses camarades avec une superbe médaille de vermeil, le titre de doyen des sapeurs-pompiers de France.

Soixante années de services dans notre bataillon de sapeurs-pompiers ! Quelle admirable carrière d'abnégation et de courage ! Quelle somme de périlleuses alertes, d'héroïques combats corps à corps avec le fléau, de ruines évitées, d'existences arrachées aux flammes, représente ce long bail avec le dévouement.

Charles Hennion est titulaire d'une médaille d'argent de première classe depuis 1852.

A cette époque, il fut grièvement blessé au cours d'un incendie. Comme caporal, il dirigeait le jet de la lance sur le foyer du sinistre, lorsqu'un pan de mur, où il se trouvait juché, croula. Notre brave, précipité dans la cave de l'immeuble, ne dut son salut qu'au prompt secours que lui portèrent les sauveteurs présents.

Brûlé sur diverses parties du corps, aux trois quarts démoli par sa terrible chute, Hennion guérit parfaitement grâce à la vigueur de sa constitution et reprit son service quelques mois après, avec plus d'activité que jamais.

Depuis, les occasions de se signaler furent multiples et il n'y manqua pas.

Toujours et partout il se montre le premier au feu et le plus téméraire. Les sociétés d'assurances lui décernent plusieurs médailles pendant qu'il conquiert très rapidement les doubles galons d'argent qui ornent aujourd'hui ses manches.

La fête de dimanche où les verres se sont choqués, nombreux, en l'honneur du vaillant sapeur lillois dont on célébrait les noces de diamant, a été vraiment touchante.

La salle du cercle était magnifiquement décorée pour la circonstance. Tous les officiers du corps, les membres du cercle et des invités civils et militaires assistaient à cette fête intime

M. Victor Druez, commandant, commence la série des toast en buvant à la garnison de Lille, à l'armée et à son brave doyen Hennion. Sur ces entrefaites arrive le citoyen Dupied, adjoint au maire accompagné du citoyen Godefroy, conseiller municipal qui vient remettre, au nom de la ville de Lille, une médaille de vermeil au sergent Hennion, en récompense de ses bons services. Vivement ému le vieux sous-officier remercie en quelques mots.

Parlant au nom des sous-officiers de Lille, l'adjudant Maury dit qu'il est heureux de féliciter Hennion de sa longue présence au corps.

Mon cher Hennion, dit en terminant M. Maury, c'est un grand bonheur pour nous de voir notre vieux camarade, le plus ancien sapeur pompier de France, plein de vie et de santé, droit comme un jeune, grâce à votre robuste constitution. Aussi, faisons-nous des vœux pour que cet état continue à être brillant. En vous souhaitant santé, bonheur et longue vie, nous comptons vous voir encore longtemps parmi nous »

Ces quelques mots de sympathie sont chaleureusement applaudis.

Le concert commence ensuite, pendant que les verres se vident à la santé du vétéran; nous ne pouvons qu'adresser des éloges à tous les artistes MM Potier, Duprez, Portelois, Gillin, Landre, Rouse, Romain, Nal, Estracia, Arth et Ch. Coudron comme chanteurs ou comme musiciens.

La soirée s'est terminée assez tard dans la nuit; tous les assistants garderont un excellent souvenir de cette fête superbe, toute à l'éloge des organisateurs.

Lorsque la médaille de vermeil, offerte par la ville, a été remise par le citoyen Dupied au sergent Hennion, la salle a failli crouler sous l'enthousiasme débordant et bruyant de ses camarades.

Mais cet hommage est-il suffisant ?

Le doyen des pompiers de France ne mérite-t-il pas une autre distinction que ce souvenir reconnaissant de la municipalité lilloise ?

On accorde si facilement la croix d'honneur aux marchands de denrées, dont tout le héroïsme consiste à dépenser quelques billets de mille pour exposer leurs produits quelque part, que celui qui a exposé sa vie pour ses semblables pendant plus d'un demi-siècle, y a des droits incontestables.

C'est tellement évident qu'il nous paraît superflu d'insister...

LES ENTERRÉS VIVANTS

On a souvent cité des cas d'inhumation précipitée, de personnes en état de sommeil léthargique enterrées vivantes et succombant dans leur cercueil après une agonie affreuse. Un chambellan de la cour de Russie, M. Karnice, fut un jour témoin d'un fait semblable; au moment où l'on descendait dans la fosse le cercueil d'une de ses parentes, on entendit des cris. La bière fut ouverte et la « morte » se dressa terrifiée, car elle venait de se réveiller !

M. Karnice emporta de cette scène une impression ineffaçable. Si la léthargie avait duré une minute de plus, sa parente était perdue. Elle mourait dans des souffrances dont la pensée terrifie l'imagination.

M. Karnice a donc cherché et trouvé un appareil de sauvetage pour ceux qui sont enterrés vivants. Et comme l'inventeur n'a pas poursuivi une affaire, il en a fait hommage à l'empereur de Russie, qui a mis gracieusement l'appareil à la disposition du Conseil municipal de Paris.

Cet appareil est simple, Par un trou pratiqué dans le couvercle passe une boule attachée à l'extrémité d'une tige d'acier. Cette boule effleure le sternum. Le moindre mouvement du thorax agit sur elle. La tige, protégée par un long tube qui peut servir de porte-voix, émerge du cercueil, traverse la couche de terre qui le recouvre, et se termine dans une boîte qui contient un timbre à sonnerie retentissante et un mouvement d'horlogerie très simple.

Lorsque l'on sort du sommeil léthargique le premier mouvement est pour respirer, c'est donc ce mouvement qui actionne l'appareil

Tout a été prévu Si la sonnerie s'arrête ou n'est pas entendue par les gardes du cimetière, un drapeau mû par le même mouvement d'horlogerie auquel obéit le timbre, se dresse à 1 m. 50 du sol. Et, lorsque les sauveteurs arrivent, par le tube servant de porte voix on peut demander du secours.

Chaque appareil pourra être enlevé de la bière sans que celle-ci soit ouverte ou même touchée, comme on arrache un peu planté en terre. Il servira à d'autres après désinfection. Il n'en faudrait pas une grande quantité : et la Ville en tirerait un bénéfice certain en le louant aux riches, l'inventeur ayant stipulé dans son acte de donation, que les pauvres doivent en profiter gratuitement.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 8 mars.

Dans les couloirs, toutes les conversations roulent sur les événements d'Orient. On espère que le gouvernement répondra, aujourd'hui même, à la question qui lui sera posée sur la politique extérieure. Les députés ministériels croient que cette discussion sera remise à demain ou à jeudi.

Il reste encore dix interpellations à l'ordre du jour. Les plus importantes sont celles ayant trait aux décès des soldats Agostini et Pallisi, attribués au manque de soins qui leur ont été donnés et l'interpellation Mirman sur la dissolution de l'Association des maîtres répétiteurs.

Le débat sur les décès d'Agostini et Pallisi sera fort intéressant, car la Chambre voudra en finir avec ces pratiques militaires de soldats non reconnus malades et payant de leur vie l'incapacité ou le mauvais vouloir des personnes chargées de les soigner

Quant à l'interpellation Mirman, elle donnera lieu à une importante discussion. Le ministre aura donc à s'expliquer sur la mesure de dissolution qui a pris et la Chambre dira, par son vote, si elle approuve cette mesure anti-libérale.

Les vins artificiels

M. Turrel, ministre des travaux publics, s'est rendu à la commission de la Chambre chargée de l'examen de la loi sur les vins artificiels et lui a demandé d'accepter le texte du projet tel qu'il a été voté par le Sénat.

La commission s'est rangée à l'avis du ministre.

LA SÉANCE

Présidence de **M. Brisson**, président

La séance est ouverte à 2 h. 20.

Le banc des ministres est presque au complet. On remarque MM. Méline, Hanotaux, Barthou, Darlan, Turrel, Lebon et Boucher.

LES ÉVÈNEMENTS D'ORIENT

M. Brisson. — J'ai reçu deux demandes d'interpellation, l'une de M. Goblet sur la suite que le gouvernement entend donner à la note de la Grèce, l'autre de M. Delafosse sur l'intervention diplomatique du gouvernement dans les affaires d'Orient.

DÉCLARATION DE M. HANOTAUX

M. Hanotaux. — En ce qui concerne la note à laquelle fait allusion l'honorable M. Goblet je répondrai que le gouvernement n'a pas encore reçu de réponse à l'ultimatum envoyé collectivement par les puissances. (Bruit à gauche).

Jaurès. — Mais l'*Agence Havas* l'a publiée.

M. Hanotaux. — Dès que cette réponse nous sera parvenue, le gouvernement donnera satisfaction aux interpellateurs. Il prie donc la Chambre de renvoyer le débat à une date ultérieure. (Violentes réclamations à l'extrême gauche).

Toussaint. — Nous ne comptons pas pour rien cependant!

M. Hanotaux. — Il n'est pas dans les intentions du gouvernement d'engager une action quelconque sans l'assentiment de la Chambre.

M. Le Hérissé. — Vous allez nous mettre en face du fait accompli !

M. Hanotaux. — Aucun acte ne sera accompli, je le répète, sans que la Chambre ait été appelée à délibérer.

Discours de M. Goblet

M. Goblet — Je rappelle les menaces de coercition qui terminaient la note collective des puissances en prévision d'un refus de la part de la Grèce : or, le délai expire ce soir, le gouvernement est informé déjà du sens de la réponse faite à l'ultimatum.

M. Hanotaux. — Pardon, j'ai dit que le gouvernement n'avait absolument rien reçu.

M. Goblet. — La situation est des plus graves : on ne saurait passer de la phase pacifique à la phase de contrainte sans que la Chambre soit consultée Il faut que le gouvernement s'explique tandis que les choses sont entières (Très bien à gauche).

Il n'est pas possible qu'on prenne, sans le consentement de la Chambre, des engagements pouvant entraîner des actes définitifs.

Discours de M. Méline

M. Méline. — Le gouvernement irait volontiers au devant des désirs de M. Goblet s'il n'avait en vue l'intérêt du pays. (Protestations.)

Le gouvernement désire autant que M. Goblet, et plus peut-être que lui, associer la Chambre à tout ce qu'il fait et ne rien faire sans la consulter.

Mais dans les circonstances présentes l'honorable ministre des affaires étrangères a eu raison de répondre qu'il lui était impossible de parler (Bruit à gauche.)

La réponse du gouvernement grec sera connue ce soir ; elle ne sera publique que demain matin.

Jaurès. — Demain, vous n'aurez peut-être plus le choix des moyens.

M. Le Hérissé. — Nous ne laisserons pas bombarder la Grèce! (Mouvement prolongé à gauche et à l'extrême gauche).

M. Méline. — Le gouvernement a besoin de connaître les intentions des puissances. La note collective parle de moyens coercitifs ; mais elle ne dit pas quels sont ces moyens. La précipitation, en pareille matière, pourrait avoir des conséquences désastreuses.

Le gouvernement a un devoir à remplir; il l'accomplira, il parlera dans un délai très court. Si ce n'est pas mercredi, ce